

## **HYDRO-QUÉBEC**

### **Champs électriques et magnétiques**

#### **Position de Gestion Prudente**

Depuis une trentaine d'années, la question des effets potentiels des champs électriques et magnétiques de 60 Hz sur la santé a fait l'objet de nombreuses études notamment en regard du lien possible avec le cancer. Malgré l'amélioration croissante des protocoles de recherche, le recours à des études épidémiologiques d'envergure et une connaissance beaucoup plus précise des niveaux d'exposition, le risque appréhendé ne s'est pas confirmé. A ce jour, aucun lien de cause à effet n'a pu être établi. Néanmoins, l'hypothèse d'une augmentation de risque de cancer chez l'enfant exposé au champ magnétique demeure possible selon certains scientifiques.

Les résultats des études scientifiques disponibles actuellement justifient la poursuite de la recherche pour vérifier l'existence des effets présumés sur la santé mais ne permettent pas de recommander des mesures préventives systématiques visant la diminution des expositions des travailleurs ou du public.

Hydro-Québec considère que l'enjeu résultant de cette situation d'incertitude est important pour ses employés, ses clients et le public. Il s'agit d'une question qui doit être évaluée avec la plus grande rigueur scientifique et qui doit être traitée avec la plus grande transparence.

Hydro-Québec s'engage à faire en sorte que la conception et l'exploitation de ses équipements respectent la santé et la sécurité de ses employés et du public.

L'entreprise entend également maintenir une attitude prudente, notamment en poursuivant sa contribution à l'effort de recherche, en exerçant une vigie constante de l'évolution des connaissances, en partageant ces connaissances avec ses partenaires et le public et à réviser, au besoin, ses pratiques actuelles de conception et d'exploitation de ses installations électriques.

Mise à jour : Directive 22 – 27 mai 2005